

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03709

Numéro SIREN : 500 564 885

Nom ou dénomination : 33 PREST

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 616

SASU  PREST

7 ALLEE DES BECASSES
CAZAUX
33260 LA TESTE DE BUCH

COMPTES ANNUELS



A3C

139 Bld Président WILSON

33200 BORDEAUX

05 57 22 21 45

BILAN AU 31/12/2020

ACTIF

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart %	
Immob.incorporelles nettes				
Immob.corporelles nettes	60 781.62	77 726.70	21.80	
Immob.financières				
ACTIF IMMOBILISE	60 781.62	77 726.70	21.80	↘
Stock matières, marchandises				
Produits finis				
Travaux en cours				
STOCKS ET EN COURS				→
Avances fournisseurs				
Créances clients	181 798.87	117 437.71	54.80	
Autres créances	47 810.36	11 110.47	330.32	
Comptes de régularisation	2 518.75	1 606.20	56.81	
VALEURS REALISABLES	232 127.98	130 154.38	78.35	↗
Disponibilités	545 309.93	472 120.26	15.50	
ACTIF CIRCULANT	777 437.91	602 274.64	29.08	↗
TOTAL GENERAL	838 219.53	680 001.34	23.27	↗

PASSIF

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart %	
Capital	7 600.00	7 600.00		
Résultat de l'exercice	194 754.25	254 644.91	23.52	
Prélèvements, distributions				
Autres fonds propres	425 369.63	170 724.72	149.16	
FONDS PROPRES	627 723.88	432 969.63	44.98	↗
Provisions réglementées				
Prov.risques et charges				
Subventions				
Emprunts à plus d'un an				
DETTES LONG TERME				→
CAPITAUX STABLES	627 723.88	432 969.63	44.98	↗
Emprunts à court terme	35 833.30	47 996.65	25.34	
Avances clients				
Dettes fournisseurs	85 446.88	85 340.15	0.13	
Dettes fiscales et sociales	89 215.47	80 794.48	10.42	
Autres dettes				
Comptes de régularisation		32 900.43	100.00	
Concours bancaires				
DETTES COURT TERME	210 495.65	247 031.71	14.79	↘
TOTAL GENERAL	838 219.53	680 001.34	23.27	↗

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart
Rotation des stocks			
Délai de paiement clients	41.92	30.67	11.25
Délai de paiement fournisseurs	35.61	38.16	2.56
Fonds de roulement en jours	154.53	101.52	53.01
Utilisation du fonds de roulement	154.53	101.52	53.01
Trésorerie en jours	148.63	134.92	13.71
Prélèvements / résultat			

Désignation de l'entreprise : SASU 33PREST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 7 ALLEE DES BECASSES		33260 LA TESTE DE BUCH	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 50056488500027		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 31122020	
		N-1 31122019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SASU 33PREST

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...600.....)	DA	7 600	7 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	760	760	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	416 917	162 272	
	Report à nouveau	DH	7 693	7 693	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	194 754	254 645	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	627 724	432 970	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 833	47 997	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 447	85 340	
	Dettes fiscales et sociales	DY	89 215	80 794	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		32 900	
	TOTAL (IV)	EC	210 496	247 032	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	838 220	680 001	
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	187 075	211 198	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 649		5 586
Installations générales agencements aménagements divers	3 600		890
Matériel de transport	84 738		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	891		723
TOTAL	121 878		7 199
TOTAL GENERAL	121 878		7 199

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			38 235	38 235
Installations générales agencements aménagements divers			4 490	4 490
Matériel de transport			84 738	84 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 614	1 614
TOTAL			129 077	129 077
TOTAL GENERAL			129 077	129 077

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 206
Dettes fiscales et sociales	5 983
Total	12 190

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 519
Total	2 519

33 PREST
Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 7 Allée des Bécasses
Cazaux
33260 LA TESTE DE BUCH
500 564 885 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 7 AVRIL 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 194 754 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	194 754 euros
------------------------	---------------

Auquel s'ajoute :

Un prélèvement sur le compte "Autres réserves"	105 246 euros
--	---------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	300 000 euros
---	---------------

A titre de dividendes Soit 394,74 euros par action	300 000 euros
---	---------------

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 07 avril 2021.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 285 715 euros, soit 375,94 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 285 715 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Certifié conforme
Le Président

